

A red CN freight train is the central focus, moving from right to left across the frame. The lead locomotive is a bright red model with the number '2982' displayed on its front. It is pulling a long train of multi-colored shipping containers. The background features a scenic landscape with a blue lake in the foreground, green trees, and rugged mountains with patches of snow under a blue sky with scattered white clouds.

2022 SUPPLÉMENT DE DONNÉES INDEX GRI ET SASB

Engagement responsable

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

TABLE DES MATIÈRES

NOS PRIORITÉS	02
PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS	03
TABLEAUX DE DONNÉES	04
À propos du CN	04
Environnement	05
Sécurité	08
Personnel	10
Collectivité et économie	15
INDEX GRI	16
Normes universelles	16
Normes thématiques	18
INDEX SASB	21
PERSONNE-RESSOURCE	22

La transparence dans la présentation des rapports s'inscrit dans notre engagement à faire preuve d'ouverture concernant nos activités et à communiquer nos progrès de façon ciblée, claire et comparable.

Notre approche et champ d'application

Nous publions habituellement notre rapport biennal intitulé Engagement Responsable. En 2023, nous avons publié notre neuvième rapport exhaustif sur le développement durable. Chaque année, nous publions le supplément de données pour divulguer les indicateurs de rendement clés du CN et les progrès réalisés vers nos objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Tous les rapports sur la durabilité peuvent être consultés : www.cn.ca/fr/engagement-responsable

Les renseignements fournis dans le présent rapport portent sur nos activités au Canada et aux États-Unis pour les années civiles 2021 et 2022, à moins d'indication contraire. Tous les renseignements financiers présentés dans le présent document sont exprimés en dollars canadiens et établis en fonction des principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis, sauf indication contraire.

Normes en matière de présentation de rapports

Le présent rapport a été préparé conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI). La GRI est un organisme indépendant qui fournit un cadre standard de présentation de rapports en matière de développement durable pour l'ensemble des entreprises et des secteurs industriels, ce qui facilite la comparabilité. Le présent rapport a également été préparé conformément à la norme comptable sur le développement durable du transport ferroviaire élaborée par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Le SASB informe les entreprises et les investisseurs de l'incidence financière du développement durable. Un indice de notre conformité aux exigences de déclaration selon les normes de la GRI

et le Rail Transportation Sustainability Accounting Standard du SASB se trouve à l'adresse suivante : www.cn.ca/fr/engagement-responsable

Nous fournissons aussi de l'information à divers organismes qui évaluent notre performance en développement durable, notamment au CDP et au S&P Global. Un index présentant l'état de notre conformité aux exigences de déclaration selon les normes de la GRI et du SASB : exigences de déclaration selon les normes de transport ferroviaire et des références à d'autres sources de renseignements pertinentes se trouvent à la fin de ce rapport.

Vérification externe

Nous sommes déterminés à améliorer notre présentation des rapports en matière de développement durable et nous croyons qu'une vérification indépendante mène à la qualité et à des améliorations aux processus. Nos données environnementales liées aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et provenant du Domaine 1 (émissions des locomotives), du Domaine 2 (consommation d'électricité) et du Domaine 3 (production de carburant, biens et services achetés, biens d'équipement, et transport et distribution en amont) ont été vérifiées indépendamment par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. selon un niveau d'assurance limité conformément à la Norme Canadienne de missions de certification 3410, Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre (NCCM 3410), publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board avec des lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. agit à titre d'auditeur indépendant de la Compagnie depuis 1992. On peut consulter les déclarations à l'adresse : www.cn.ca/fr/engagement-responsable



POUR EN SAVOIR PLUS

Notre site *Web Engagement responsable* offre un accès en ligne à l'ensemble de nos rapports sur le développement durable, y compris les publications les plus récentes de nos rapports : Rapport sur le développement durable, Supplément de données, Réponse au CDP, et Indice GIFCC.

www.cn.ca/fr/engagement-responsable

NOS PRIORITÉS

Nous appliquons les principes de l'importance relative et de l'inclusivité des intervenants pour prioriser les sujets importants pour notre entreprise et nos intervenants, ce qui nous aide à cibler nos priorités stratégiques, à peaufiner nos rapports et à orienter l'évolution de nos programmes de développement durable.

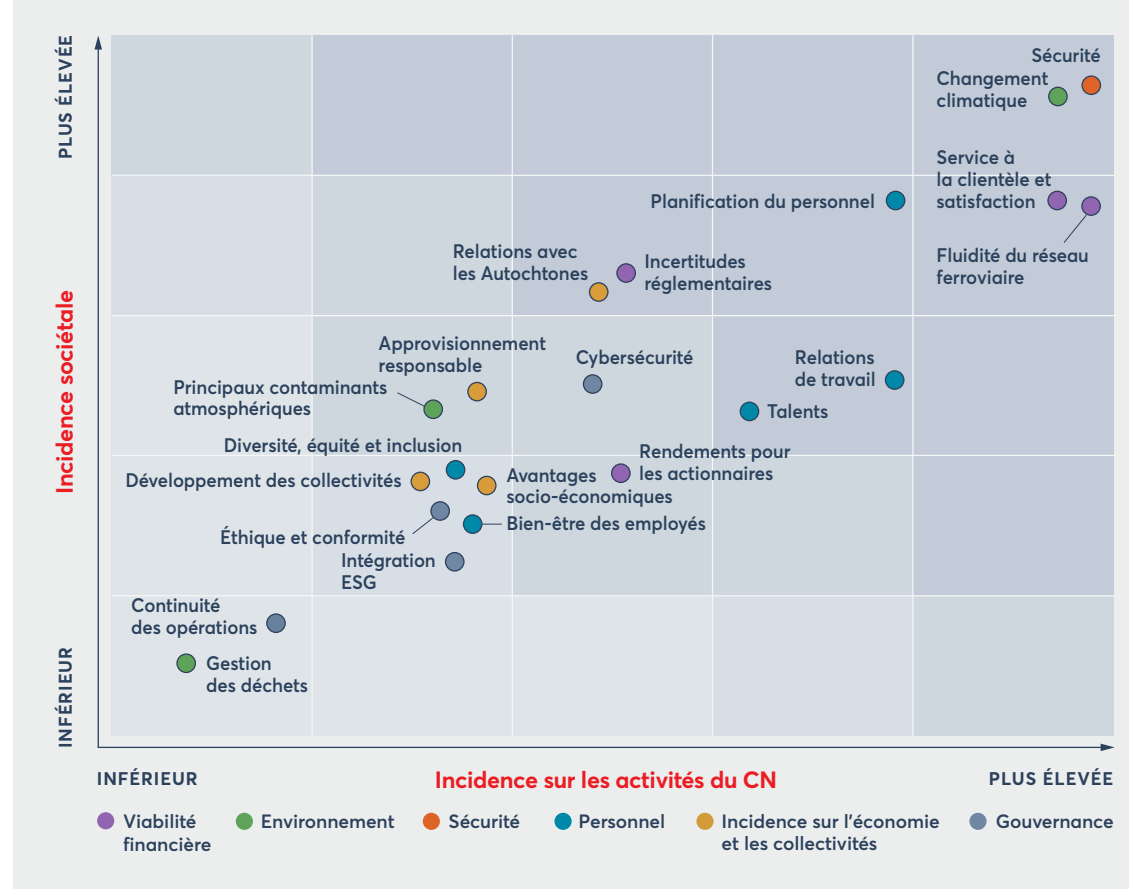
Nous avons effectué notre plus récente évaluation biennale de l'importance relative en 2022 et en 2023 afin de déterminer et de prioriser les sujets liés au développement durable. Notre processus s'est appuyé sur l'expertise d'un consultant tiers au cours de deux phases clés.

Détermination des sujets pertinents

Nous avons commencé par mettre à jour notre ancienne liste de sujets au moyen d'un examen de notre processus antérieur d'importance relative, des plus récentes priorités de la Gestion globale des risques (GRE) et des renseignements liés à la durabilité demandés par des tiers.

Nous avons ensuite sollicité des intervenants internes et externes afin d'obtenir leur point de vue et avons reçu les commentaires de 248 d'entre eux à l'aide d'une enquête électronique. Les résultats nous ont aidés à comprendre les sujets liés au développement durable qui influencent le plus leurs décisions ou les perspectives du CN. Divers groupes ont été appelés à participer à ce sondage : membres du personnel, fournisseurs, gouvernements, associations ferroviaires, clients, investisseurs, syndicats, Autochtones, groupes communautaires et organismes non gouvernementaux. Pour sélectionner ces intervenants, nous avons tenu compte de leur emplacement géographique, de leur influence et de leur intérêt envers notre entreprise.

OUR PRIORITIZATION MATRIX



QU'EST-CE QUI A CHANGÉ DEPUIS 2020?

La plupart des thèmes liés au développement durable figurant dans le diagramme des priorités de cette année sont similaires à ceux du dernier rapport. Dans certains cas, nous avons renommé ou regroupé les sujets pour simplifier et cibler nos priorités. Par exemple, nous avons regroupé la culture et gestion de la sécurité, la santé et sécurité au travail, et la sécurité de l'exploitation en un seul sujet intitulé « sécurité ». Bien qu'il ne s'agisse pas de nouvelles préoccupations pour le CN, quelques sujets ont été ajoutés, y compris les relations de travail, la fluidité du réseau ferroviaire, l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et l'incertitude réglementaire. Ces nouveaux sujets reflètent les priorités établies dans le cadre de notre processus décrit ci-dessous ainsi que l'évolution rapide du paysage réglementaire. Enfin, les droits de l'homme n'ont pas été considérés comme un sujet autonome, mais plutôt comme un sujet transversal omniprésent dans les activités de notre entreprise et pertinent pour tous nos sujets de développement durable.

Déterminer, évaluer et prioriser les impacts significatifs

Nous avons appliqué les principes de l'importance relative double et avons cerné des impacts réels et potentiels, négatifs et positifs dans l'ensemble de notre chaîne de valeur. L'importance de chaque impact a été évaluée conformément à notre cadre de GRE, en tenant compte de la probabilité et de la gravité de l'impact sur nos activités et sur la société, y compris l'économie, l'environnement et les personnes. Les sujets les plus importants

sont présentés sur notre diagramme des priorités ci-dessus et sont abordés dans le présent rapport ainsi que dans notre dernier rapport sur le développement durable, disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cn.ca/fr/engagement-responsable

↓ Pour en savoir plus sur notre processus et nos résultats en matière d'importance relative : [Processus et résultats en matière d'importance relative double de la durabilité](#)

PROGRÈS EN REGARD DE NOS OBJECTIFS

Domaine	Thème	Objectif à moyen terme	Progrès 2022	Tendance	Objectif à long terme
ENVIRONNEMENT	Émissions de GES	43 % réduction de l'intensité des Domaines 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2019	En 2022, nous avons réduit l'intensité de nos émissions de GES pour les Domaines 1 et 2 de 2,0 % par rapport à 2021. Nous avons réalisé des progrès de 18 % par rapport à notre objectif de 2030.	●	Nous nous sommes engagés à établir un objectif de carboneutralité pour 2050 en signant « l'Ambition commerciale pour 1,5°C ».
		40 % réduction de l'intensité du Domaine 3 pour les activités liées au carburant et à l'énergie d'ici 2030 par rapport à 2019	En 2022, nous avons réduit l'intensité de nos émissions de GES pour le Domaine 3 pour les activités liées au carburant et à l'énergie de 4,3 % par rapport à 2021. Nous avons réalisé un progrès de 40 % par rapport à notre objectif de 2030.	●	
	Émissions atmosphériques	6 % réduction de l'intensité d'ici 2022 par rapport à 2017	En 2021, nous avons atteint notre cible de réduction de l'intensité des principaux contaminants atmosphériques de 6 % d'ici 2022 par rapport aux niveaux de 2017, qui était fondée sur un protocole d'entente (PE) de longue date avec Transports Canada.	●	Conformément à notre engagement à l'égard de la carboneutralité, nous visons également à réduire les émissions atmosphériques de nos locomotives vers la carboneutralité d'ici 2050.
	Déchets	95 % déchets détournés des sites d'enfouissement d'ici 2030	En 2022, nous avons détourné environ 94 % de nos déchets des décharges.	●	Nous visons à jouer un rôle important dans l'amélioration de l'efficacité des ressources et la création d'une économie régénératrice. L'objectif est de parvenir à zéro déchets d'ici 2050.
	Biodiversité	3 millions d'arbres plantés d'ici 2030	En 2022, nous avons planté 114 000 arbres, pour un total de 2,3 millions d'arbres depuis 2012. Nous avons réalisé 77 % de progrès par rapport à notre objectif de 2030.	●	Nous visons à avoir un impact positif en protégeant et en investissant dans des projets de reboisement qui génèrent des bénéfices pour la nature et la société.
SOCIÉTÉ	Sécurité personnelle	55 % réduction du taux de fréquence des blessures corporelles (par 200 000 heures-personnes) d'ici 2030 par rapport à 2019	En 2022, nous avons amélioré notre taux de fréquence des blessures de 19 % par rapport à 2021. Nous avons réalisé 80 % de progrès par rapport à notre objectif de 2030.	●	Notre objectif est de créer une culture fondée sur les valeurs de sécurité et de réduire à zéro le nombre de blessures graves et de décès.
	Sécurité opérationnelle	45 % réduction du taux d'accidents (par million de trains-milles) d'ici 2030 par rapport à 2019	En 2022, le taux d'accidents a augmenté de 7 % par rapport à 2021. Nous avons réalisé 26 % de progrès par rapport à notre objectif de 2030.	●	Notre objectif est d'être le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord en favorisant une culture de la sécurité sans compromis et en investissant dans la technologie et l'infrastructure.
	Diversité des cadres supérieurs	30 % représentation des femmes au niveau de la haute direction d'ici 2022	À la fin de 2022, 8 des 30 membres de la haute direction (27 %) se sont identifiés comme des femmes. Nous continuons de mettre l'accent sur l'accroissement de la diversité grâce à nos stratégies de planification de la relève.	●	La diversité est un élément essentiel au succès concurrentiel du CN et nous visons à ce que la haute direction et la composition du conseil d'administration reflètent ses collectivités et ses clients.
GOVERNANCE	Diversité du Conseil d'administration	50 % des membres qui ne font pas partie de la direction proviennent de groupes sous-représentés, ce qui inclut la parité des genres d'ici 2022	À la fin de 2022, 5 des 10 membres indépendants du Conseil (50 %) se sont identifiés comme des femmes. Nous avons atteint notre objectif de 2022. De plus, 20 % des membres indépendants actuels du Conseil se sont identifiés comme membres de minorités visibles.	●	

● Vert : Cible atteinte ou en progression ● Jaune : Possible d'atteindre la cible ● Rouge : Hors cible

TABLEAUX DE DONNÉES

Les données qui suivent et qui sont traitées dans le présent rapport s'appliquent au CN et à ses filiales, à moins d'indication contraire. Les filiales principales du CN sont énumérées à la page 2 de la Notice annuelle 2022 du CN.

Données	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	GRI	SASB
À PROPOS DU CN							
MESURES DES ACTIVITÉS							
Wagons complets transportés	Nombre (en milliers)	5 697	5 701	5 595	5 912	201-1	000.A
Unités intermodales transportées ^{a)}	Nombre (en milliers)	2 450	2 611	2 582	2 618	201-1	000.B
Milles de parcours (Canada et États-Unis)	Nombre	18 600	19 500	19 500	19 500	201-1	000.C
Tonnes-milles commerciales (TMC) ^{b)}	Million	235 788	233 138	230 390	241 954	201-1	000.D
Tonnes-milles brutes (TMB) ^{c)}	Million	463 710	458 401	455 368	482 890	201-1	-

a) Les unités intermodales transportées constituent un sous-ensemble des wagons complets transportés.

b) Les tonnes-milles commerciales (TMC) correspondent au mouvement commercial d'une tonne de marchandises sur une distance d'un mille. Les TMC sont calculées en multipliant le poids des envois en tonnes (ou le contenu en tonnes des wagons complets) par la distance parcourue en milles par ces envois (ou par ces wagons complets) sur les lignes de chemin de fer de la Compagnie. Le poids à vide des wagons n'est pas inclus dans ce calcul.

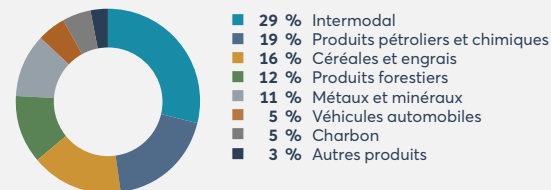
c) Les tonnes-milles brutes (TMB) correspondent au mouvement d'une tonne de marchandises ou de matériel sur une distance d'un mille. Les TMB sont calculées en multipliant le tonnage remorqué par la distance parcourue.



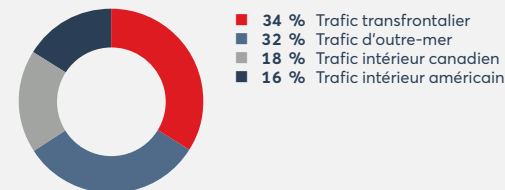
PROFIL DE L'ENTREPRISE

Le CN est un chef de file dans les domaines du transport et de la logistique en Amérique du Nord : notre réseau de 18 600 milles couvre le Canada et les États-Unis et relie les ports de trois côtes. Nous offrons des services de transport ferroviaire entièrement intégrés et d'autres services de transport, notamment l'intermodal, le camionnage, l'entreposage et la distribution. Pour le compte d'exportateurs, d'importateurs, de détaillants et de fabricants, nous acheminons des matières premières, des biens intermédiaires et des produits finis vers les marchés, favorisant la prospérité des régions que nous desservons.

PRODUITS D'EXPLOITATION PAR GROUPE DE MARCHANDISES EN 2022 (% du total des produits d'exploitation)



PRODUITS D'EXPLOITATION PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE EN 2022 (% des produits marchandises)



STATISTIQUES CLÉS POUR 2022

300 M

TONNES DE MARCHANDISES ACHÉMINÉES

17,1 G\$

PRODUITS D'EXPLOITATION

2,8 G\$

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

~24,000

MEMBRES DU PERSONNEL (à la fin de la période)

18 600

MILLES DE PARCOURS

9

PORTS DESSERVIS

Données	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT							
ÉMISSIONS							
Total des émissions de GES (domaines 1 et 2)^{a) b)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂	5 181 539	5 263 322	5 377 015	5 935 911	-	-
Total des émissions de GES directes (domaine 1) ^{b)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂	5 040 996	5 113 920	5 213 652	5 771 270	305-1	110a.1
Locomotives	Tonne métrique d'éq. CO ₂	4 392 493	4 443 218	4 475 588	4 962 923	305-1	110a.1
Camions en service intermodal CNTL	Tonne métrique d'éq. CO ₂	71 333	91 891	99 932	140 760	305-1	110a.1
Camions en service intermodal TransX	Tonne métrique d'éq. CO ₂	96 037	125 229	136 335	116 548	305-1	110a.1
Flotte de navires	Tonne métrique d'éq. CO ₂	154 558	146 860	155 596	191 557	305-1	110a.1
Parc de véhicules de service	Tonne métrique d'éq. CO ₂	70 829	74 195	79 104	95 552	305-1	110a.1
Matériel intermodal	Tonne métrique d'éq. CO ₂	77 680	76 711	69 344	60 834	305-1	110a.1
Émissions de combustibles divers	Tonne métrique d'éq. CO ₂	178 065	155 816	197 755	203 095	305-1	110a.1
Émissions de GES indirectes (domaine 2) ^{c)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂	140 543	149 402	163 363	164 641	305-2	-
Autres émissions de GES indirectes (domaine 3)^{d)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂	2 095 313	2 207 502	2 264 070	2 778 723	305-3	-
Intensité des émissions de GES^{e)}							
Total des émissions de GES (par produits marchandises ferroviaires)	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par mille dollars de produits marchandises ferroviaires	0,31	0,38	0,41	0,42	305-4	-
Total des émissions de GES (par membre du personnel)	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par membre du personnel à temps plein	216	218	226	222	305-4	-
Impact du service							
Intensité des émissions du transport ferroviaire ^{f)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par million de TMB	9,47	9,69	9,83	10,28	-	110a.1
Intensité des émissions du transport routier CNTL	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par mille kilomètres parcourus	1,12	1,12	1,14	1,21	-	110a.1
Intensité des émissions du transport routier TransX ^{g)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par mille kilomètres parcourus	1,11	1,22	1,20	1,16	-	110a.1
Intensité des émissions de la flotte de navires	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par million de tonnes-milles nettes	17,11	15,23	16,43	16,63	-	110a.1
Objectif							
Mesure (intensité des émissions de GES des domaines 1 et 2) ^{h)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par million de TMB	10,69	10,91	11,24	11,61	-	110a.2
Progrès vers l'objectif fondé sur des données scientifiques pour réduire les GES des domaines 1 et 2) ⁱ⁾	% de progrès par rapport à l'objectif	18,3 %	13,8 %	7,3 %	S.O.	-	110a.2
Mesure (intensité des émissions de GES du domaine 3 comprenant les activités liées aux combustibles et à l'énergie) ^{j)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par million de TMB	3,04	3,17	3,30	3,61	-	110a.2
Progrès vers l'objectif fondé sur des données scientifiques pour réduire les GES du domaine 3) ^{k)}	% de progrès par rapport à l'objectif	39,5 %	30,0 %	21,6 %	S.O.	-	110a.2
ÉNERGIE							
Consommation directe et indirecte totale de l'énergie au sein de l'entreprise^{l)}	Mégawatt-heure	19 468 344	19 721 087	20 076 587	22 164 802	302-1	-
Consommation directe totale d'énergie	Mégawatt-heure	18 934 557	19 166 626	19 519 436	21 597 440	302-1	-
Diesel (utilisé pour les locomotives)	Mégawatt-heure	16 181 762	16 307 982	16 317 548	18 179 235	302-1	110a.3
Diesel (autre)	Mégawatt-heure	1 888 757	2 058 436	2 179 027	2 346 748	302-1	110a.3
Gaz naturel	Mégawatt-heure	542 621	514 486	701 688	709 613	302-1	110a.3
Autres carburants (propane, essence, kérosène, pétrole de chauffage, mazout)	Mégawatt-heure	321 418	285 722	321 173	361 845	302-1	110a.3
Consommation indirecte totale d'énergie – électricité	Mégawatt-heure	533 786	554 461	557 151	567 362	302-1	-
Consommation totale d'énergie renouvelable^{m)}	Mégawatt-heure	664 522	605 755	410 590	468 759	302-1	110a.3
Consommation totale d'énergie non renouvelable	Mégawatt-heure	18 803 822	19,115,332	19 665 997	21 696 043	302-1	-
Intensité énergétiqueⁿ⁾	Mégawatt-heure par million de dollars canadiens (CAD) de produits de marchandises	1,17	1,42	1,52	1,56	302-3	110a.3

Données	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT							
Rendement du carburant des locomotives ^{o)}	Gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB	0,867	0,884	0,895	0,935	302-3	-
Économie liée au rendement du carburant des locomotives ^{p)}	M\$ (CAD)	25	31	59	14	-	-
ÉMISSIONS DE NO_x, DE SO_x ET AUTRES ÉMISSIONS IMPORTANTES AU CANADA^{o)}							
Oxyde d'azote (NO _x)	Kilotonne	23,96	40,05	36,58	41,53	305-7	120a.1
Dioxyde de soufre (SO _x)	Kilotonne	0,02	0,03	0,03	0,03	305-7	120a.1
Particules en suspension	Kilotonne	0,47	0,79	0,74	0,84	305-7	120a.1
Hydrocarbures	Kilotonne	0,98	1,60	1,46	1,66	305-7	120a.1
Monoxyde de carbone	Kilotonne	5,80	9,39	8,13	8,84	305-7	120a.1
ÉMISSIONS DE NO_x, DE SO_x ET AUTRES ÉMISSIONS IMPORTANTES AUX ÉTATS-UNIS^{o)}							
Oxyde d'azote (NO _x)	Kilotonne	9,33	3,79	15,38	18,84	305-7	120a.1
Dioxyde de soufre (SO _x)	Kilotonne	1,00	1,38	0,69	0,84	305-7	120a.1
Particules en suspension	Kilotonne	0,26	0,18	0,34	0,42	305-7	120a.1
Hydrocarbures	Kilotonne	0,41	0,20	0,64	0,78	305-7	120a.1
Monoxyde de carbone	Kilotonne	2,04	0,55	3,10	3,71	305-7	120a.1
EFFLUENTS ET DÉCHETS							
Poids total des déchets produits ^{o)}	Tonne métrique	265 549	345 549	348 970	397 406	306-3	-
Total de déchets dangereux produits	Tonne métrique	529	637	604	787	306-3	-
Méthodes d'élimination							
Recyclage	Tonne métrique	433	531	563	698	306-4	-
Récupération pour énergie	Tonne métrique	31	14	14	35	306-4	-
Incinération (sans valorisation énergétique)	Tonne métrique	11	5	5	24	306-5	-
Injection en puits profond	Tonne métrique	0	0	0	0	306-5	-
Envoi à la décharge	Tonne métrique	18	12	15	28	306-5	-
Traitement	Tonne métrique	36	75	7	2	306-4	-
Évacuation de l'eau	Tonne métrique	0	0	0	0	306-4	-
Stockage dans des cavernes	Tonne métrique	0	0	0	0	306-4	-
Mélange de carburants résiduels	Tonne métrique	0	0	0	0	306-4	-
Total de déchets non dangereux produits	Tonne métrique	265 020	344 912	348 366	396 619	306-3	-
Méthodes d'élimination							
Recyclage	Tonne métrique	139 212	205 165	202 805	235 905	306-4	-
Récupération pour énergie	Tonne métrique	100 299	117 001	119 405	127 779	306-4	-
Incinération (sans valorisation énergétique)	Tonne métrique	15	23	18	10	306-5	-
Injection en puits profond	Tonne métrique	283	325	232	544	306-5	-
Envoi à la décharge	Tonne métrique	14 929	14 832	17 664	21 526	306-5	-
Traitement	Tonne métrique	10 282	7 566	8 241	10 855	306-4	-
Évacuation de l'eau	Tonne métrique	0	0	0	0	306-4	-
Stockage dans des cavernes	Tonne métrique	0	0	0	0	306-4	-
Mélange de carburants résiduels	Tonne métrique	0	0	0	0	306-4	-

Données	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT							
EAU							
Consommation d'eau à partir de sources municipales ^{a)}	Million de litres	2 201	1 852	1 689	1 775	303-5	-
GESTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES TERRAINS							
Montants consacrés à l'évaluation et à la restauration des terrains	Nombre	26	26	42	34	-	-
Non-conformité et incidents environnementaux importants où des amendes ont été imposées ^{b)}		0	3	0	S.O.	2-27	-
Valeur monétaire des amendes encourues pour non-conformité et incidents environnementaux importants ^{b)}	M\$	0	2,65	0	S.O.	2-27	-
Passif environnemental accumulé à la fin de l'exercice ^{u)}	M\$	59	56	59	57	2-27	-

- a) Les données sur les émissions de GES, domaines 1 et 2, sont regroupées selon une approche de contrôle opérationnel.
- b) Les émissions de GES du domaine 1 comprennent les émissions ferroviaires et non ferroviaires. Le Protocole sur les GES a été appliqué. Nous avons mesuré le dioxyde de carbone, le méthane et les oxydes d'azote en utilisant les facteurs d'émissions et les potentiels de réchauffement de la planète tirés respectivement du Rapport d'inventaire national d'Environnement Canada et du Sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les émissions du domaine 1 de 2021 ont été retraitées pour tenir compte des rapprochements des volumes de diesel.
- c) Les émissions de GES du domaine 2 comprennent seulement les émissions associées à la consommation d'électricité. Le Protocole sur les GES a été utilisé pour calculer les émissions de GES du domaine 2, qui comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde d'azote. Les émissions du domaine 2 ont été calculées à l'aide d'une méthode fondée sur l'emplacement. Nous avons appliqué les facteurs de conversion du coût des services publics en Amérique du Nord par MWh et nous avons utilisé les facteurs d'émissions du Rapport d'inventaire national d'Environnement Canada et de la base de données eGRID de l'EPA pour convertir les MWh en tonnes métriques d'équivalent CO₂. L'utilisation des facteurs de conversion du coût des services publics en Amérique du Nord par MWh pour estimer la consommation d'électricité est intrinsèquement moins précise que l'utilisation de la consommation ou des prix réels d'électricité et peut donner lieu à différentes mesures qui peuvent également avoir une incidence sur la comparabilité d'une année à l'autre.
- d) Nos émissions de GES du domaine 3 comprennent les émissions provenant de la production de carburant (de carburant pour nos parcs de locomotives, de camionnage, de transport maritime et du parc de véhicules de service), les biens et services achetés, les biens d'équipement, les déchets générés dans les opérations, le transport et la distribution en amont et en aval. Les émissions ont été calculées à l'aide de facteurs d'émission normalisés multipliés par les niveaux d'activité ou les dépenses. Les émissions du domaine 3 de 2021 ont été retraitées pour tenir compte des rapprochements des volumes de diesel.
- e) Les calculs de l'intensité des émissions de GES portent sur les émissions des domaines 1 et 2 seulement.
- f) L'intensité des émissions du transport ferroviaire est une mesure des tonnes métriques d'éq. CO₂ par million de TMB.
- g) L'intensité des émissions du parc de camions de TransX a été déclarée séparément pour que les données puissent être comparées d'une année à l'autre.
- h) Les émissions de GES correspondent au total des domaines 1 et 2. Les tonnes-milles brutes (TMB) comprennent les déplacements des trains, des camions et des navires. Les TMB pour les camions et les navires sont estimées en fonction des chargements de camions et des tonnes-milles respectivement.
- i) Le CN a un objectif fondé sur des données scientifiques pour réduire de 43%, d'ici 2030, ses émissions des domaines 1 et 2 par million de TMB, l'année de base étant 2019.
- j) Les émissions de GES sont le total des activités liées au carburant et à l'énergie du domaine 3. Les TMB comprennent les déplacements des trains, des camions et des navires. Les TMB pour les camions et les navires sont estimées en fonction des chargements de camions et des tonnes-milles respectivement.
- k) Le CN a un objectif fondé sur des données scientifiques pour réduire de 40%, d'ici 2030, ses émissions du domaine 3 par million de TMB, l'année de base étant 2019.
- l) La consommation d'énergie désigne le carburant et l'électricité consommés au sein de l'entreprise. Les conversions en MWh des volumes de carburant sont fondées sur les facteurs de conversion de Ressources naturelles Canada et comprennent les volumes de carburant renouvelable (biodiesel). La quantité d'électricité (MWh) a été estimée à partir des données tirées des factures de services publics en appliquant les facteurs de conversion du coût des services publics en Amérique du Nord par MWh.

- m) L'énergie renouvelable consommée comprend le biodiesel utilisé dans nos locomotives ainsi que l'électricité provenant de sources d'énergie à intensité carbonique faible, selon l'emplacement.
- n) L'énergie comprend l'énergie totale directe et indirecte, couvrant le carburant de locomotive, le carburant non moteur, l'électricité, le gaz naturel et d'autres carburants comme le propane, l'essence, le kérosène, le mazout de cuisinière et le mazout de chauffage. L'énergie est utilisée au sein de l'organisation seulement.
- o) Notre objectif d'efficacité énergétique est d'atteindre une amélioration de 6 % de 2017 à 2022, conformément au protocole d'entente entre l'Association des chemins de fer du Canada et Transports Canada.
- p) Les économies annuelles de carburant en gallons ont été estimées en fonction du gain d'efficacité énergétique en gallons par GTM multiplié par les TMG pour cette année. Les économies de coûts connexes ont ensuite été estimées en multipliant les gallons de carburant économisés par le prix moyen du carburant pour l'année précédente.
- q) La méthode de calcul des émissions de principaux contaminants atmosphériques (PCA) pour le parc de locomotives suit la méthode appliquée pour la surveillance des émissions des locomotives de l'Association des chemins de fer du Canada (RAC). Les émissions de PCA du parc de camions sont calculées à l'aide des facteurs d'émission du GREET 2021 et d'un rapport de l'EPA des États-Unis (Average In-Use Emissions from Heavy-Duty Trucks, octobre 2008). Les facteurs d'émission de la Society of Naval Architects and Marine Engineers sont utilisés pour calculer les PCA de la flotte maritime.
- r) Le poids total des déchets produits comprend les traverses, les métaux de rebut, les batteries d'accumulateurs au plomb de locomotive et les déchets courants des bureaux et des triages fournis chaque année par nos entrepreneurs externes chargés de l'élimination des déchets. Lorsque les données n'étaient pas disponibles, des estimations ont été faites à partir des normes du secteur. Les définitions de déchets dangereux et non dangereux sont fondées sur la réglementation provinciale et étatique, et nous faisons des évaluations au cas par cas selon l'état des déchets. Les données sur les méthodes d'élimination des déchets et sur les quantités associées proviennent de nos entrepreneurs externes chargés de l'élimination des déchets.
- s) La consommation d'eau a été estimée à partir des données tirées des factures de services publics en appliquant le coût moyen de l'eau par mètre cube en Amérique du Nord. Étant donné la nature de nos activités, nous ne consommons pas d'importantes quantités d'eau.
- t) Les amendes déclarées découlent de la non-conformité ou d'incidents environnementaux importants qui se sont produits au cours des années de déclaration précédentes, mais qui ont été payées au cours de l'année civile indiquée. Les amendes payées en 2021 comprenaient les suivantes : (1) En 2017, le CN a retenu les services d'un entrepreneur pour effectuer la pulvérisation des mauvaises herbes. L'entrepreneur n'a pas suivi les reculs de pulvérisation de l'eau et a pulvérisé trop près de l'eau fréquentée par les poissons. CN a plaidé coupable à des accusations provinciales en mai 2021 pour 100 000 \$ et a plaidé coupable à des accusations fédérales en septembre 2021 pour 2,5 millions de dollars; (2) Le 11 février 2019, CN a plaidé coupable à une accusation provinciale et a payé une amende de \$54 806 pour avoir sorti des wagons de son installation alors que le tuyau de chargement était toujours fixé au dernier wagon, ce qui a entraîné un déversement de produit (p. ex., huile de cuisson).
- u) Le passif environnemental accumulé à la fin de l'exercice comprend le montant en dollars des amendes ou pénalités environnementales non payées par CN à la fin de la période de déclaration annuelle.

Données	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	GRI	SASB
SÉCURITÉ							
COMITÉS CONJOINTS PATRONAUX-SYNDICAUX : COMITÉS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ (S ET S)							
Nombre de comités S et S patronaux-syndicaux ^{a)}	Nombre	72	79	82	88	403-4	-
Pourcentage d'effectif représenté par les comités S et S conjoints ^{b)}	%	88 %	89 %	90 %	89 %	403-4	-
ACCIDENTS DU TRAVAIL ^{c)}							
Taux total d'incidents déclarables (TRIR) ^{d)}	Taux	2,63	2,87	3,17	3,51	403-9	320a.1
Taux de fréquence des blessures – Méthodologie de la Federal Railroad Administration (FRA) ^{e)}	Taux	1,10	1,36	1,64	1,97	403-9	320a.1
Canada	Taux	1,05	1,31	1,63	2,08	403-9	320a.1
États-Unis	Taux	1,31	1,47	1,66	1,74	403-9	320a.1
Femmes	Taux	0,74	1,07	1,15	1,26	403-9	320a.1
Hommes	Taux	1,14	1,39	1,69	2,05	403-9	320a.1
Taux de fréquence des blessures chez les travailleurs contractuels ^{f)}	Nombre	26	24	S.O.	S.O.	403-9	320a.1
Taux de fréquence des blessures avec arrêt de travail – Methodologie de la FRA ^{g)}	Taux	0,80	0,98	1,08	1,18	403-9	320a.1
Canada	Taux	0,70	0,85	0,96	1,07	403-9	320a.1
États-Unis	Taux	1,06	1,33	1,36	1,41	403-9	320a.1
Femmes	Taux	0,63	0,76	0,73	0,70	403-9	320a.1
Hommes	Taux	0,82	1,01	1,11	1,23	403-9	320a.1
DÉCÈS							
Personnel en service							
Canada	Nombre	0	1	2	1	403-9	320a.1
États-Unis	Nombre	0	0	1	0	403-9	320a.1
Femmes	Nombre	0	0	1	0	403-9	320a.1
Hommes	Nombre	0	1	2	1	403-9	320a.1
Taux de fréquence des accidents mortels ^{h)}	Taux	0,00	0,00	0,01	0,00	403-9	320a.1
Travailleurs contractuels							
Accidents mortels chez les travailleurs contractuels ⁱ⁾	Nombre	0	0	0	0	403-9	320a.1
ACCIDENTS DE TRAIN ^{c)}							
Incidents et accidents liés aux trains ^{j)}	Nombre	625	516	568	949	-	540a.1
Accidents de train – Methodologie de la FRA ^{k)}	Nombre	134	117	118	166	-	540a.1
Taux de fréquence des accidents de train – Methodologie de la FRA ^{l)}	Par million de trains-milles	1,97	1,84	1,87	2,23	-	540a.1
Accidents de train selon le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) ^{m)}	Nombre	248	211	283	310	-	540a.1
Taux de fréquence des accidents de train selon le BST ⁿ⁾	Par million de trains-milles	5,20	4,76	6,34	5,92	-	540a.1
Accidents aux passages à niveau	Nombre	204	182	177	233	-	540a.1
Taux de fréquence des accidents aux passages à niveau ^{o)}	Par million de trains-milles	3,01	2,87	2,80	3,51	-	540a.1
Accidents liés aux intrusions	Nombre	62	61	61	65	-	540a.1
Taux de fréquence des accidents liés aux intrusions	Par million de trains-milles	0,92	0,96	0,96	0,98	-	540a.1
Décès – Collision d'un train et d'un véhicule ^{p)}	Nombre	10	13	18	23	-	540a.1
Blessures – Collision d'un train et d'un véhicule ^{q)}	Nombre	71	54	71	66	-	540a.1

Données	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	GRI	SASB
SÉCURITÉ							
Accidents liés aux trains entraînant des rejets de matières dangereuses ¹⁾	Nombre	3	1	4	3	–	540a.2
Rejets de matières dangereuses ne résultant pas d'un accident ²⁾	Nombre	39	45	48	57	–	540a.2
DÉVERSEMENTS IMPORTANTS							
Déversements importants ³⁾	Nombre de déversements	8	16	12	34	306–3	–
RECOMMANDATIONS DE LA FRA ⁴⁾							
Nombre d'infractions visées par des recommandations de la FRA ⁴⁾	Nombre	266	123	165	176	–	540a.3
INSPECTIONS DE LA VOIE							
Fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails ⁵⁾	Taux	1,78	1,77	1,74	1,77	–	540a.4

- a) Il existe un comité conjoint patronal-syndical sur la santé et la sécurité à l'échelle locale dans tout le réseau.
- b) Le pourcentage d'effectif représenté par les comités S et S conjoints est basé sur le nombre total de membres du personnel.
- c) Les statistiques sur la sécurité sont fondées sur des données estimées et continuent d'être retraitées à mesure que les chiffres réels s'établissent.
- d) Le taux total d'incidents déclarables est une mesure des blessures et maladies liées au travail à déclarer. Le taux est calculé comme le nombre total d'incidents à déclarer multiplié par 200 000, puis divisé par le nombre total d'heures travaillées pendant la période de référence. Les incidents à déclarer comprennent tous les événements liés à la sécurité signalés par les employés. Le taux total d'incidents déclarables concerne uniquement les activités ferroviaires du CN, à l'exclusion de ses filiales en propriété exclusive.
- e) Le taux de fréquence des blessures selon la Federal Railroad Administration (FRA) reflète la fréquence des blessures, multipliée par 200 000, divisée par le nombre total d'heures travaillées. Les blessures de la FRA se limitent aux blessures corporelles qui obligent les employés à perdre du temps de travail, à modifier leurs tâches normales ou à recevoir des soins médicaux autres que les premiers soins mineurs. Le nombre total d'heures travaillées de tous les employés, à l'exclusion des entrepreneurs, excluent les congés annuels et les congés de maladie. En 2022, 88 % des blessures à déclarer au CN entraient dans l'une des catégories suivantes : entorse ou foulure (32 %), coupure/lacération/abrasion (17 %), partie du corps douloureuse (18 %), fracture (14 %) et ecchymose ou contusion (9 %). Les 22 % restants couvraient plus de 11 types de blessures différents. Le ratio de 2021 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
- f) Les blessures subies par un travailleur contractuel reflètent les blessures personnelles présentées par un employé d'un fournisseur de services tiers alors qu'il effectuait des travaux pour le compte du CN à ISN, une entreprise spécialisée dans la gestion des renseignements sur les entrepreneurs et les fournisseurs, et comprennent toutes les blessures personnelles signalées à ISN. Le CN ne cherche pas à catégoriser davantage les renseignements fournis pour inclure uniquement, par exemple, les blessures qui respectent la méthodologie de la FRA définie comme des blessures corporelles qui obligent les employés à s'absenter du travail, modifier leurs fonctions normales ou obtenir un traitement médical au-delà des premiers soins mineurs.
- g) Le taux de fréquence des blessures avec arrêt de travail reflète une blessure qui entraîne des jours civils d'absence du travail, tel que recommandé par un médecin. Le taux reflète le nombre total de blessures ayant entraîné l'arrêt de travail, multiplié par 200 000, divisé par le nombre total d'heures travaillées par l'employé pendant la période de référence.
- h) Le taux de fréquence des accidents mortels est une mesure des décès liés au travail. Il représente le nombre total d'incidents à déclarer multiplié par 200 000, puis divisé par le nombre total d'heures travaillées pendant la période de référence. Le taux de fréquence des accidents mortels ne concerne que les activités ferroviaires du CN, à l'exclusion de ses filiales en propriété exclusive.
- i) Les accidents mortels chez les travailleurs contractuels sont des incidents ayant entraîné le décès d'un membre du personnel d'un fournisseur de services tiers, alors qu'il effectuait un travail pour le CN.
- j) Un incident ou un accident lié à un train désigne tout événement impliquant du matériel roulant dans un déraillement ou dans une collision avec un autre matériel roulant. Un déraillement survient lorsqu'une ou plusieurs roues du matériel roulant quittent la surface de roulement normale d'un rail. Une collision survient lorsqu'un matériel roulant heurte involontairement un autre matériel roulant. Le nombre de 2021 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
- k) Les accidents de train à déclarer à la FRA correspondent à un sous-ensemble d'incidents liés à un train qui ont été déclarés, et n'incluent que les événements impliquant des dommages dont la valeur monétaire précise est fixée par la FRA. Le seuil de déclaration pour 2019–2020 était de 10 700 \$ US en dommages, de 11 200 \$ US pour 2021 et de 11 300 \$ US pour 2022. Le nombre de 2021 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.

- l) Le taux de fréquence des accidents de train à déclarer à la FRA tient compte du nombre d'accidents de train entraînant des dommages qui dépassent un seuil monétaire précis (fixé par la FRA), multiplié par 1 000 000, puis divisé par le nombre total de milles parcourus par le train pendant la période de référence. Le ratio de 2021 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
- m) Le nombre d'accidents de train selon le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
- n) Le taux d'accidents de train du Bureau de la sécurité des transports (BST) reflète le nombre d'accidents de train ayant causé des dommages, multiplié par 1 000 000, divisé par le nombre total de milles parcourus pendant la période de référence. Le ratio de 2021 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
- o) Le taux de fréquence des accidents aux passages à niveau est défini comme un impact entre du matériel ferroviaire et un usager de la route à un passage à niveau. Un passage à niveau désigne : 1) un endroit où une voie publique, une route, une rue ou un chemin privé, y compris les trottoirs connexes, croise une ou plusieurs voies ferrées; ou 2) un endroit où un sentier expressément autorisé par une autorité publique ou un transporteur ferroviaire (pour la circulation autre que routière, soit les piétons, les cyclistes et autres), et non connexe à une voie publique, une route, une rue ou une route privée, croise une ou plusieurs voies ferrées. Le taux de 2021 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
- p) Collisions de train et de véhicule routier qui entraînent un décès.
- q) Collisions de train et de véhicule qui entraînent des blessures.
- r) Les accidents liés aux trains entraînant des rejets de matières dangereuses sont définis comme des incidents entraînant des rejets de matières dangereuses (États-Unis) ou de marchandises dangereuses (Canada), à partir d'un contenant pendant le transport par train et qui doivent être déclarées aux organismes de réglementation ou aux agences gouvernementales.
- s) Les rejets de matières dangereuses ne résultant pas d'un accident désignent les rejets non intentionnels de matières dangereuses (États-Unis) ou de marchandises dangereuses (Canada) à partir d'un contenant pendant le transport. Ces événements ne sont pas liés à un accident ferroviaire et peuvent résulter d'une défaillance du matériel roulant ou de matériaux mal arrimés.
- t) Les déversements importants comprennent tous les incidents déclarés impliquant des employés ou des entrepreneurs du CN, qui entraînent le rejet non intentionnel de matières dangereuses (États-Unis), de marchandises dangereuses (Canada) ou de matières qui peuvent avoir des répercussions négatives sur l'environnement. Les déversements comprennent les événements impliquant un rejet accidentel, un déversement ou une fuite, un déraillement ou un incident de cour de triage ou de ligne principale, ou résultant de la défaillance d'un contenant. Les valeurs déclarées se limitent aux rejets importants lorsqu'une matière a été rejetée au-delà des seuils de déclaration réglementaires locaux.
- u) Nombre d'infractions visées par des recommandations de la FRA ou par des inspections ou des vérifications effectuées par un État.
- v) La fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails représente le nombre d'inspections hebdomadaires multiplié par le nombre de milles parcourus sur une voie, divisé par le nombre total de milles parcourus sur la voie principale.

Données	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	GRI	SASB
PERSONNEL							
EFFECTIF TOTAL							
Nombre total de membres du personnel à temps plein (fin de l'exercice) ^{a)}	Nombre total	23 971	22 604	24 381	25 975	2-7	000.E
Personnel du CN	Nombre total	22 204	20 899	22 264	23 553	2-7	-
Membres du personnel ayant signé un contrat à durée déterminée	Nombre total	33	38	64	40	2-7	-
Personnel des filiales en propriété exclusive du CN	Nombre total	1 734	1 667	2 053	2 382	2-7	-
Nombre total de membres du personnel à temps partiel ^{b)}	Nombre total	0	0	0	0	2-7	-
MEMBRES DU PERSONNEL PAR RÉGION ET SEXE ^{c)}							
Canada	Nombre total	15 883	14 851	15 921	16 713	2-7	-
États-Unis	Nombre total	6 321	6 048	6 343	6 840	2-7	-
Femmes	Nombre total	1 828	1 710	1 891	1 990	2-7	-
Hommes	Nombre total	20 376	19 189	20 373	21 563	2-7	-
MEMBRES DU PERSONNEL CONTRACTUELS ^{b)}							
Contrat permanent	Nombre total	22 204	20 899	22 264	23 553	2-7	-
Femmes	Nombre total	1 828	1 710	1 891	1 990	2-7	-
Hommes	Nombre total	20 376	19 189	20 373	21 563	2-7	-
Contrat à durée déterminée	Nombre total	33	38	64	40	2-7	-
Femmes	Nombre total	16	24	28	20	2-7	-
Hommes	Nombre total	17	14	36	20	2-7	-
CONVENTIONS COLLECTIVES ^{c)}							
Pourcentage du personnel du CN protégé par des conventions collectives	% du personnel total	81 %	80 %	79 %	80 %	2-30	-
RECRUTEMENT ^{c)}							
Candidatures (par le site Web du CN)	Nombre total	183 715	136 481	108 381	142 764	-	-
Nombre total de nouveaux membres du personnel	Nombre total	3 031	2 071	988	2 605	401-1	-
Pourcentage de nouveaux membres du personnel	% du personnel total	14 %	10 %	4 %	10 %	401-1	-
Embauches internes ^{d)}	% de postes vacants pourvus par des candidats internes	25 %	34 %	50 %	30 %	401-1	-
Groupes d'âge							
Nouveaux membres du personnel de moins de 30 ans	Nombre total de nouveaux membres du personnel	1 531	1 039	423	1 279	401-1	-
Pourcentage de nouveaux membres du personnel de moins de 30 ans	% de nouveaux membres du personnel	51 %	50 %	43 %	49 %	401-1	-
Nouveaux membres du personnel entre 30 et 50 ans	Nombre total de nouveaux membres du personnel	1 372	947	490	1 208	401-1	-
Pourcentage de nouveaux membres du personnel entre 30 et 50 ans	% de nouveaux membres du personnel	45 %	46 %	50 %	46 %	401-1	-
Nouveaux membres du personnel de plus de 50 ans	Nombre total de nouveaux membres du personnel	128	85	75	118	401-1	-
Pourcentage de nouveaux membres du personnel de plus de 50 ans	% de nouveaux membres du personnel	4 %	4 %	7 %	5 %	401-1	-

Données	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	GRI	SASB
PERSONNEL							
Sexe							
Femmes	Nombre total de nouveaux membres du personnel	311	238	174	237	401-1	-
Pourcentage de nouveaux membres du personnel – femmes	% de nouveaux membres du personnel	10 %	11 %	18 %	9 %	401-1	-
Hommes	Nombre total de nouveaux membres du personnel	2 720	1 833	814	2 368	401-1	-
Pourcentage de nouveaux membres du personnel – hommes	% de nouveaux membres du personnel	90 %	89 %	82 %	91 %	401-1	-
Région							
Canada	Nombre total de nouveaux membres du personnel	2 355	1 799	865	2 060	401-1	-
Pourcentage de nouveaux membres du personnel au Canada	% de nouveaux membres du personnel	78 %	87 %	88 %	79 %	401-1	-
États-Unis	Nombre total de nouveaux membres du personnel	676	272	123	545	401-1	-
Pourcentage de nouveaux membres du personnel aux États-Unis	% de nouveaux membres du personnel	22 %	13 %	12 %	21 %	401-1	-
ROULEMENT DE PERSONNEL ^{(1) (2)}							
Nombre total de départs							
	Nombre total	2 669	2 942	2 168	2 513	401-1	-
	Pourcentage de roulement de personnel	12,0 %	14,1 %	9,7 %	10,7 %	401-1	-
Nombre total de départs volontaires							
	Nombre total	1 509	1 415	982	867	401-1	-
	Pourcentage de départs volontaires de personnel	6,8 %	6,8 %	4,4 %	3,7 %	401-1	-
Groupes d'âge							
	Roulement de personnel de moins de 30 ans	717	680	453	586	401-1	-
	Pourcentage de roulement de personnel de moins de 30 ans	3,2 %	3,3 %	2,0 %	2,5 %	401-1	-
	Roulement de personnel entre 30 et 50 ans	1 309	1 409	971	1 097	401-1	-
	Pourcentage de roulement de personnel entre 30 et 50 ans	5,9 %	6,7 %	4,4 %	4,7 %	401-1	-
	Roulement de personnel de plus de 50 ans	643	853	744	830	401-1	-
	Pourcentage de roulement de personnel de plus de 50 ans	2,9 %	4,1 %	3,3 %	3,5 %	401-1	-
Sexe							
	Roulement de personnel – femmes	319	346	257	306	401-1	-
	Pourcentage de roulement de personnel – femmes	1,4 %	1,7 %	1,2 %	1,3 %	401-1	-
	Roulement de personnel – hommes	2 350	2 596	1 911	2 207	401-1	-
	Pourcentage de roulement de personnel – hommes	10,6 %	12,4 %	8,6 %	9,4 %	401-1	-
Région							
	Roulement de personnel – Canada	2 097	2 262	1 605	1 832	401-1	-
	Pourcentage de roulement de personnel au Canada	9,4 %	10,8 %	7,2 %	7,8 %	401-1	-
	Roulement de personnel – États-Unis	572	680	563	681	401-1	-
	Pourcentage de roulement de personnel aux États-Unis	2,6 %	3,3 %	2,5 %	2,9 %	401-1	-

Données	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	GRI	SASB
PERSONNEL							
TAUX D'ABSENTÉISME ^{e) f)}							
Femmes	% d'heures d'absence sur les heures de service	3,06 %	2,56 %	2,02 %	2,93 %	-	-
Hommes	% d'heures d'absence sur les heures de service	2,85 %	2,38 %	1,66 %	2,08 %	-	-
Canada	% d'heures d'absence sur les heures de service	3,61 %	2,96 %	2,06 %	2,50 %	-	-
États-Unis	% d'heures d'absence sur les heures de service	1,18 %	1,12 %	0,85 %	1,34 %	-	-
FORMATION ET INSTRUCTION ^{e)}							
Total des heures de formation	Nombre total d'heures	890 037	912 300	554 608	1 098 282	-	-
Moyenne des heures de formation							
Personnel	Moyenne des heures	36	40	23	46	404-1	-
Femmes	Moyenne des heures	23	23	16	29	404-1	-
Hommes	Moyenne des heures	37	42	24	47	404-1	-
Personnel de direction	Moyenne des heures	16	17	12	23	404-1	-
Personnel syndiqué	Moyenne des heures	41	47	27	52	404-1	-
ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA PERFORMANCE ET DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE							
Pourcentage de membres du personnel de direction faisant l'objet d'une évaluation	% de membres du personnel de direction	100 %	100 %	100 %	100 %	404-3	-
ENGAGEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL ^{g)}							
Engagement des employés de la direction	% des employés de la direction activement engagés	66 %	52 %	68 %	76 %	-	-
Couverture des données	% du nombre total des employés de la direction	94 %	88 %	86 %	84 %	-	-
Engagement des employés syndiqués	% des employés syndiqués activement engagés	49 %	46 %	48 %	59 %	-	-
Couverture des données	% du nombre total des employés syndiqués	49 %	43 %	38 %	25 %	-	-
Engagement global des employés	% de membres du personnel activement engagés	56 %	49 %	57 %	68 %	-	-
Couverture des données	% du personnel total	58 %	52 %	49 %	38 %	-	-
DIVERSITÉ ET ÉQUITÉ EN EMPLOI ^{e)}							
Femmes	% du personnel total	8 %	8 %	8 %	8 %	405-1	-
Femmes dans des fonctions génératrices de produits ^{h)}	% des postes de cadre	32 %	33 %	35 %	34 %	-	-
Femmes occupant des postes en STIM ⁱ⁾	% de femmes occupant des postes en STIM	21 %	21 %	20 %	S.O.	-	-
Ethnicité aux États-Unis ^{j)}							
Caucasien	% du personnel aux États-Unis	77,6 %	78,9 %	79,6 %	S.O.	405-1	-
Noir / Afro-américain	% du personnel aux États-Unis	14,5 %	13,7 %	13,8 %	S.O.	405-1	-
Hispanique / Latin	% du personnel aux États-Unis	5,0 %	4,7 %	4,4 %	S.O.	405-1	-
Asiatique	% du personnel aux États-Unis	0,6 %	0,6 %	0,7 %	S.O.	405-1	-
Indien d'Amérique / Autochtone de l'Alaska	% du personnel aux États-Unis	0,8 %	0,7 %	0,6 %	S.O.	405-1	-
Natif d'Hawaii / Insulaire du Pacifique	% du personnel aux États-Unis	0,1 %	0,1 %	0,1 %	S.O.	405-1	-
Deux ethnies ou plus	% du personnel aux États-Unis	1,2 %	1,1 %	0,5 %	S.O.	405-1	-
Ne souhaite pas s'identifier	% du personnel aux États-Unis	0,2 %	0,2 %	0,3 %	S.O.	405-1	-

Données	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	GRI	SASB
PERSONNEL							
Diversité au Canada							
Femmes	% du personnel au Canada	9,6 %	9,6 %	9,9 %	9,8 %	405-1	-
Peuples autochtones ^{k)}	% du personnel au Canada	5,6 %	5,6 %	4,7 %	4,7 %	405-1	-
Personnes handicapées ^{l)}	% du personnel au Canada	4,6 %	5,0 %	1,7 %	1,7 %	405-1	-
Minorités visibles ^{m)}	% du personnel au Canada	15,6 %	14,7 %	12,7 %	12,0 %	405-1	-
Diversité aux États-Unis							
Femmes	% du personnel aux États-Unis	4,8 %	4,8 %	5,0 %	5,4 %	405-1	-
Personnes handicapées ^{l)}	% du personnel aux États-Unis	2,2 %	2,2 %	0,4 %	0,4 %	405-1	-
Minorités visibles ^{m)}	% du personnel aux États-Unis	22,3 %	21,0 %	20,1 %	19,8 %	405-1	-
Groupes d'âge							
Pourcentage de plus de 50 ans	% du personnel total	22 %	23 %	23 %	20 %	405-1	-
Pourcentage entre 30 et 50 ans	% du personnel total	61 %	61 %	60 %	61 %	405-1	-
Pourcentage de moins de 30 ans	% du personnel total	17 %	16 %	17 %	19 %	405-1	-
Équipes de gouvernance							
Conseil d'administration	Nombre total	11	11	14	13	405-1	-
Pourcentage de femmes	% du total du Conseil	55 %	45 %	43 %	38 %	405-1	-
Pourcentage de plus de 50 ans	% du total du Conseil	100 %	100 %	93 %	92 %	405-1	-
Catégories de personnel							
Cadres supérieurs	Nombre total	9	8	7	6	405-1	-
Pourcentage de femmes	% de cadres supérieurs	33 %	38 %	29 %	33 %	405-1	-
Comité exécutif ⁿ⁾	Nombre total	30	35	33	30	405-1	-
Pourcentage de femmes	% du comité exécutif	27 %	17 %	18 %	20 %	405-1	-
Cadres supérieurs	Nombre total de cadres supérieurs	171	173	189	193	405-1	-
Pourcentage de femmes	% de cadres supérieurs	23 %	22 %	21 %	19 %	405-1	-
Pourcentage de plus de 50 ans	% de cadres supérieurs	52 %	51 %	50 %	48 %	405-1	-
Pourcentage entre 30 et 50 ans	% de cadres supérieurs	47 %	49 %	50 %	52 %	405-1	-
Personnel cadre	Nombre total de membres du personnel cadre	4 072	3 939	4 411	4 456	405-1	-
Pourcentage de femmes	% de membres du personnel cadre	23 %	23 %	23 %	23 %	405-1	-
Pourcentage de plus de 50 ans	% de membres du personnel cadre	26 %	26 %	27 %	23 %	405-1	-
Pourcentage entre 30 et 50 ans	% de membres du personnel cadre	66 %	66 %	65 %	68 %	405-1	-
Pourcentage de moins de 30 ans	% de membres du personnel cadre	8 %	8 %	9 %	10 %	405-1	-
Cadres subalternes ^{o)}	Nombre total	2 761	2 715	3 200	3 277	405-1	-
Pourcentage de femmes	% de cadres subalternes	22 %	22 %	22 %	22 %	405-1	-

Données	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	GRI	SASB
PERSONNEL							
Personnel non-cadre	Nombre total de membres du personnel non-cadre	17 962	16 788	17 664	18 916	405-1	-
Pourcentage de femmes	% de membres du personnel non-cadre	5 %	5 %	5 %	5 %	405-1	-
Pourcentage de plus de 50 ans	% de membres du personnel non-cadre	20 %	22 %	21 %	19 %	405-1	-
Pourcentage entre 30 et 50 ans	% de membres du personnel non-cadre	61 %	60 %	60 %	59 %	405-1	-
Pourcentage de moins de 30 ans	% de membres du personnel non-cadre	19 %	18 %	19 %	22 %	405-1	-
ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE HOMMES ET FEMMES ^{c) p)}							
Cadres supérieurs	Ratio hommes/femmes	1,1	1,0	1,1	1,0	405-2	-
Personnel cadre	Ratio hommes/femmes	1,0	1,0	1,0	1,0	405-2	-
Personnel non-cadre	Ratio hommes/femmes	1,0	1,0	1,0	0,9	405-2	-

- a) Le nombre total de membres du personnel (fin de l'exercice) pour chaque année est celui qui figure dans le Rapport annuel du CN de l'année correspondante.
- b) Tel que défini par les lois nationales.
- c) La répartition des données sur le personnel porte sur le personnel du CN seulement. La répartition des données sur les membres du personnel ayant signé un contrat à durée déterminée et sur le personnel des filiales en propriété exclusive du CN n'est pas disponible, à moins d'indication contraire.
- d) Les embauches internes sont définies comme un employé existant qui est muté à un nouveau poste, y compris toutes les promotions et les mutations latérales au sein de l'entreprise au cours de l'année de déclaration.
- e) Le roulement du personnel désigne le nombre de membres du personnel qui quittent l'entreprise volontairement ou à la suite d'un congédiement, d'un départ à la retraite ou d'un décès.
- f) Le taux d'absentéisme correspond au nombre d'heures d'absence sur les heures de service du personnel syndiqué, exprimé en pourcentage du nombre réel d'heures pendant lesquelles un membre du personnel était disponible pour travailler pendant une année donnée (heures de service). Les heures de service n'ont pas été réduites en cas d'absence prolongée, d'arrêt de travail, etc. Le taux d'absentéisme ne comprend pas les absences prolongées connues (p. ex., congé de maladie, congé prolongé en cas de blessure) ni les jours fériés, les congés pour études, les congés de maternité ou de paternité, ou les congés pour raisons familiales.
- g) L'engagement des employés cadres et non cadres ne concerne que les employés du CN, tandis que l'engagement global comprend les résultats du sondage du CN et de ses filiales en propriété exclusive. La couverture des données correspond au pourcentage de membres du personnel ayant répondu au sondage sur l'engagement du personnel par rapport au nombre total de membres du personnel.
- h) Nombre de femmes à des postes de cadre dans des fonctions génératrices de produits exprimé en pourcentage de tous ces cadres.

- i) Les femmes occupant des postes en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques (STIM) comprennent les femmes occupant des postes de direction et des postes syndiqués au sein des équipes des Services d'information, de l'Innovation et de la Transformation des activités, des Finances et des Systèmes de gestion des risques et des Opérations qui ont des rôles nécessitant des antécédents et/ou des études en STIM en pourcentage de tous ces postes.
- j) Les pourcentages relatifs à l'origine ethnique sont calculés en fonction du nombre total d'employés aux États-Unis.
- k) Les Peuples autochtones sont définis comme les Premières nations, les Inuits et les Métis. Ces indicateurs ne sont pas suivis aux États-Unis.
- l) Les personnes handicapées sont des personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et qui a) considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi, ou qui b) pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Cette définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'accommodement pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.
- m) Les membres des minorités visibles sont des personnes autres que des Peuples autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. La variable « Minorités visibles » comprend les catégories suivantes : Asiatique du sud, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidentale, Coréen, Japonais, ainsi que les minorités visibles non incluses ailleurs, les minorités visibles multiples et les minorités qui ne sont pas visibles.
- n) Le comité exécutif désigne les postes qui se trouvent à deux niveaux du président-directeur général dans l'organigramme.
- o) Par « cadres subalternes », on entend les postes de superviseur de premier niveau et de cadre débutant.
- p) Ce ratio est fondé sur le salaire de base en Amérique du Nord. Les endroits significatifs représentent nos activités au Canada et aux États-Unis.

Données	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	GRI	SASB
COLLECTIVITÉ ET ÉCONOMIE							
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE							
Valeur économique directe produite (produits d'exploitation)	M\$	17 107	14 477	13 819	14 917	201-1	-
Valeur économique distribuée	M\$	14 101	11 872	11 580	12 211	201-1	-
Charges d'exploitation	M\$	10 267	8 861	9 042	9 324	201-1	-
Main-d'œuvre et avantages sociaux	M\$	2 935	2 879	2 723	2 922	201-1	-
Services acquis, matières et carburant	M\$	4 709	3 595	3 304	3 904	201-1	-
Autres ^{a)}	M\$	2 623	2 387	3 015	2 498	201-1	-
Paiements versés aux investisseurs ^{b)}	M\$	2 546	2 252	2 185	2 065	201-1	-
Paiements versés aux gouvernements	M\$	1 288	759	353	822	201-1	-
Paiements versés aux autorités fiscales canadiennes	M\$	855	598	510	794	201-1	-
Paiements versés aux autorités fiscales américaines	M\$	434	162	(157)	28	201-1	-
Investissements communautaires ^{c)}	M\$	15	15	12	14	201-1	-
Valeur économique non distribuée	M\$	3 006	2 605	2 239	2 706	201-1	-
Coût lié au bénévolat du personnel pendant les heures de travail rémunéré ^{d)}	M\$	0,02	0,28	0,20	0,27	-	-
Coût lié aux frais indirects de gestion des programmes d'investissement communautaire ^{e)}	M\$	0,34	0,46	0,56	0,84	-	-
Fournisseurs essentiels ^{f)}	Nombre	50	46	76	59	-	-
Fournisseurs essentiels évalués relativement à des questions environnementales, sociales et de gouvernance ^{g)}	%	86 %	39 %	24 %	39 %	308-1 414-1	-
Fournisseur de premier niveau ^{h)}	Nombre	7 791	S.O.	S.O.	S.O.	-	-
Fournisseur important de premier niveau ⁱ⁾	Nombre	620	S.O.	S.O.	S.O.	-	-
Dépenses auprès des fournisseurs locaux – Canada ^{j)}	M\$	3 912	3 070	2 993	3 509	204-1	-
Dépenses auprès des fournisseurs locaux – États-Unis ^{j)}	M\$	1 918	1 683	1 723	2 310	204-1	-
Fournisseurs diversifiés ^{k)}	Nombre	138	144	139	142	-	-
Dépenses auprès des fournisseurs diversifiés	M\$	102	116	104	95	-	-
Fournisseurs Autochtones ^{l)}	Nombre	17	20	15	16	-	-
Dépenses auprès des fournisseurs Autochtones	M\$	28	39	34	28	-	-

- a) La rubrique Autres désigne les amortissements, la location de matériel, les risques divers et autres dépenses.
- b) Les paiements aux fournisseurs de capital comprennent les dividendes versés aux actionnaires et les intérêts versés.
- c) Les investissements communautaires comprennent les commandites, les dons, les partenariats avec des associations d'affaires et les frais d'activation ainsi que les dons accordés par l'entremise des conseils communautaires du CN et dans le cadre du programme Cheminots du CN dans la collectivité. Les investissements communautaires sont inclus dans les autres dépenses.
- d) Le coût calculé comprend le temps que le personnel consacre au bénévolat pendant les heures de travail rémunéré dans le cadre des programmes suivants : Programme d'aide au personnel et à la famille et Champion du mieux-être du CN. En 2022, le coût a diminué en raison de plusieurs initiatives qui ont été mises en attente en raison du roulement du personnel.
- e) Le coût calculé des frais indirects de gestion des programmes d'investissement communautaire comprend les salaires.
- f) On entend par fournisseur essentiel un fournisseur d'éléments essentiels, un fournisseur unique ou exclusif, un fournisseur ne pouvant être remplacé ou un fournisseur dont les dépenses annuelles sont supérieures à 25 M\$.
- g) Le pourcentage représente le nombre de nos fournisseurs essentiels qui ont été évalués relativement à des questions environnementales, sociales et de gouvernance au moyen de vérifications de fournisseurs, d'évaluations de rendement en matière de sécurité sur place ou des évaluations de durabilité. Il comprend les nouveaux fournisseurs qui font partie de la catégorie des fournisseurs essentiels. Le pourcentage

de 2021 a été retraité pour inclure les évaluations du rendement en matière de sécurité sur place et de durabilité réalisées, en plus des vérifications des fournisseurs.

- h) Un fournisseur de premier niveau est défini comme un fournisseur direct du CN auquel il fournit directement des biens et des services.
- i) Un fournisseur important de premier niveau est un fournisseur de premier niveau identifié comme étant un fournisseur essentiel, un fournisseur majeur, un fournisseur considéré avoir un impact important sur le développement durable, ou une combinaison de ces éléments.
- j) Les dépenses auprès des fournisseurs locaux sont définies comme les dépenses adressables avec les fournisseurs qui ont l'adresse de facturation dans les régions où le CN exerce ses activités. Les dépenses adressables sont les paiements aux fournisseurs pour les biens et services qui ont été traités par l'équipe de Gestion des achats et de l'approvisionnement. Cela exclut les paiements inter-compagnies, les frais de marketing, les frais juridiques, les remises/taxes gouvernementales, la masse salariale.
- k) Les fournisseurs diversifiés sont définis comme des entreprises détenues, exploitées et contrôlées à au moins 51 % par une personne ou un groupe identifié comme étant des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées, des minorités visibles, des membres de la communauté LGBTQI+ ou des anciens combattants.
- l) Les fournisseurs Autochtones sont définis comme des entreprises détenues, exploitées et contrôlées à au moins 51 % par une personne ou un groupe identifié comme Autochtone (Premières Nations, Inuits ou Métis).

INDEX GRI

L'index Global Reporting Initiative (GRI) ci-dessous a été élaboré conformément aux normes de la GRI. Il renvoie à des renseignements pertinents qui sont présentés dans le Rapport sur le développement durable 2022, ainsi que dans d'autres communications de renseignements sur l'entreprise, comme le rapport annuel aux actionnaires du CN et d'autres rapports réglementaires ou volontaires. Le CN a présenté un rapport conformément aux normes de la GRI pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Aucune norme sectorielle GRI applicable n'a été appliquée.

Divulgateur GRI	Réponse / Emplacement, Page et URL	Omissions / Explication
NORMES UNIVERSELLES		
GRI 1 : FONDATION 2021		
GRI 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES 2021		
PROFIL DE L'ORGANISATION		
2-1 Détails sur l'organisation	Notice Annuelle d'information 2022 , p. 1-25	
2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB , p. 4, Notice Annuelle d'information 2022 , p. 2	
2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB , p. 1, 22	
2-4 Retraitements de l'information	Le rapport ne comporte aucun retraitement important des données.	
2-5 Vérification externe	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB , p. 1; Site Web du CN , Déclaration d'assurance pour les émissions de GES	
2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB , p. 4; Guide de l'investisseur 2023 , p. 8-9, 32-103; Notice Annuelle d'information 2022 , Développement général de l'activité, p. 3-15	
2-7 Employés	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB , p. 10	
2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB , p. 10	
GOUVERNANCE		
2-9 Structure et composition de la gouvernance	Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , p. 30-31	
2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , p. 34-38	
2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , p. 31	
2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , Surveillance de la gestion des risques, p. 31-32	
2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , p. 31-32; Réponse au CDP 2023 , p. 6-13	
2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , p. 31	
2-15 Conflits d'intérêts	Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , Appartenance commune à d'autres conseils d'administration, p. 37-38	
2-16 Communication des préoccupations majeures	Rapport sur le développement durable 2022 , p. 72-73; Code de conduite du CN , p. 79-83	
2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , Formation continue, p. 39	
2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , Évaluation du rendement du Conseil, p. 38	
2-19 Politiques de rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , Rémunération des membres du Conseil d'administration, p. 24-27 et Déclaration de la rémunération de la haute direction, p. 45-47; Rapport sur le développement durable 2022 , p. 74	
2-20 Processus de détermination de la rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , Rémunération des membres du Conseil d'administration, p. 24-27 et Déclaration de la rémunération de la haute direction, p. 45-47	

Divulgence GRI	Réponse / Emplacement, Page et URL	Omissions / Explication
2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , p. 50, 67; Rapport annuel 2022 , p. 35	Exigences omises : Actuellement, nous ne déclarons pas le taux entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés. Toutefois, une analyse du ratio de rémunération vertical est effectuée et présentée au Comité des ressources humaines et de la rémunération du Conseil d'administration aux fins de son examen des recommandations en matière de rémunération. L'analyse du ratio de rémunération verticale consiste à comparer la rémunération directe totale de chaque dirigeant désigné (PDG, chef de la direction financière et les trois autres personnes les mieux rémunérées) à la rémunération directe totale annuelle médiane de tous les employés du CN. Cette analyse fournit un contexte supplémentaire lorsque le Comité des ressources humaines et de la rémunération examine les programmes de rémunération de l'entreprise. Raison : Informations indisponibles / incomplètes Explication : Actuellement, le CN ne déclare que la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation, ainsi que les dépenses liées à la main-d'œuvre et aux avantages sociaux.
STRATÉGIE, POLITIQUES ET PRATIQUES		
2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB , p. 2-3; Rapport sur le développement durable 2022 , p. 8	
2-23 Engagements politiques	Rapport sur le développement durable 2022 , p. 72-73	
2-24 Intégration des engagements politiques	Rapport sur le développement durable 2022 , p. 60, 71-74; Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , p. 29, 82	
2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	Rapport sur le développement durable 2022 , Signalement des préoccupations, p. 73; Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , p. 29	
2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Rapport sur le développement durable 2022 , p. 72-73; Circulaire de sollicitation de procurations 2023 , p. 29	
2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB , p. 7; Rapport annuel 2022 , p. 64, 66, 68-74, 76	
2-28 Adhésions à des associations	Rapport sur le développement durable 2022 , Prix et récompenses, p. 1, 5, 54, 72; Réponse au CDP 2023 , p. 73-75	
ENGAGEMENT AUPRÈS DES INTERVENANTS		
2-29 Approche de l'engagement auprès des intervenants	Rapport sur le développement durable 2022 , p. 63, 80	
2-30 Conventions collectives	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB , p. 10	
GRI 3 : APPROCHE MANAGÉRIALE 2021		
3-1 Processus pour déterminer les sujets importants	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB , p. 2	
3-2 Liste des sujets importants	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB , p. 2	

Divulgence GRI	Réponse / Emplacement, Page et URL	Omissions / Explication
NORMES THÉMATIQUES		
GRI 200 : ÉCONOMIQUES		
GRI 201 : PERFORMANCE ÉCONOMIQUES 2016		
3-3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 57-67
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 15
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Réponse au CDP 2023, Risques et possibilités, p. 14-27
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Rapport annuel 2022, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, p. 99-107
201-4	Aide financière publique	Rapport annuel 2022, p.33, 41, 47-48, p.88-90; Réponse au CDP 2023, p. 44
GRI 204 : PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT 2016		
3-3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 58-60, 62, 72-73
204-1	Part des dépenses reliées aux fournisseurs locaux	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 15
GRI 300 : ENVIRONNEMENTALES		
GRI 302 : ÉNERGIE 2016		
3-3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 28-45
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 5-6; Réponse au CDP 2023, p. 57-59
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 5-6
302-3	Intensité énergétique	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 5-6; Réponse au CDP 2023, p. 57-59
302-4	Réduction de la consommation d'énergie	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 5-6; Réponse au CDP 2023, p. 57-59
GRI 305 : ÉMISSIONS 2016		
103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 29-39
305-1	Total des émissions de GES directes (domaine 1)	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 5
305-2	Émissions de GES indirectes (domaine 2)	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 5
305-3	Autres émissions de GES indirectes (domaine 3)	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 5
305-4	Intensité des émissions de GES	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 5
305-5	Réduction des émissions de GES	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 5
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NO _x), d'oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques significatives	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 5
GRI 306 : DÉCHETS 2020		
3-3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 29, 40-42
306-1	Production de déchets et répercussions importantes liées aux déchets	Rapport sur le développement durable 2022, p. 29, 40-42
306-2	Gestion des impacts importants liés aux déchets	Rapport sur le développement durable 2022, p. 29, 40-42
306-3	Déchets générés	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 6
306-4	Déchets détournés de l'élimination	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 6
306-5	Déchets dirigés vers l'élimination	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 6
GRI 308 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS 2016		
3-3	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 60, 62-63, 72-73
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés en fonction de critères environnementaux	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 15
308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable 2022, p. 36, 39, 58-63, 72-73

Divulgence GRI	Réponse / Emplacement, Page et URL	Omissions / Explication
GRI 400 : SOCIALES		
GRI 401 : EMPLOI 2016		
3-3	Approche managériale	
401-1	Nouveaux membres du personnel et roulement du personnel	
401-2	Avantages offerts aux employés à temps plein qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel	Exigences omises : Étendue complète des avantages standard accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel, par principaux sites opérationnels. Raison : Informations indisponibles / incomplètes Explication : Le CN ne déclare pas l'étendue complète des avantages sociaux offerts aux employés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel, car cette information varie selon nos opérations.
401-3	Congé parental	Exigences omises : Nombre total d'employés ayant eu droit et ayant pris un congé parental, par sexe, y compris les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental. Raison : Informations indisponibles / incomplètes Explication : Nous ne collectons pas de données sur cet indicateur.
GRI 402 : RELATIONS PATRONALES-SYNDICALES 2016		
3-3	Approche managériale	
402-1	Préavis minimal pour les changements opérationnels	
GRI 403 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2018		
3-3	Approche managériale	
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	
403-3	Services de santé au travail	
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	
403-5	Formation des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail	
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	
403-7	Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	
403-9	Blessures liées au travail	

Divulgence GRI	Réponse / Emplacement, Page et URL	Omissions / Explication
403-10 Maladies professionnelles		<p>Exigences omises : Pour tous les employés et pour tous les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation : le nombre de décès suite à une maladie professionnelle, le nombre de cas de maladies professionnelles enregistrables et les principaux types de maladies professionnelles.</p> <p>Raison : Informations indisponibles / incomplètes</p> <p>Explication : Nous ne collectons pas de données sur cet indicateur.</p>
GRI 404 : FORMATION ET ÉDUCATION 2016		
3-3 Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 47, 49-51	
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 12	
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Rapport sur le développement durable 2022, p. 47, 49-51	
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 12	
GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉQUITÉ EN EMPLOI 2016		
3-3 Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 47, 52-54	
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 12-14	
405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 14	
GRI 411 : DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES 2016		
3-3 Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 61-63; Site Web du CN, Relations avec les Autochtones	
411-1 Cas de violations des droits des Peuples Autochtones	Le CN n'a relevé aucun incident de violation des droits des Peuples Autochtones en 2022.	
GRI 413 : COMMUNAUTÉS LOCALES 2016		
3-3 Approche managériale	RRapport sur le développement durable 2022, p. 43-45, 57-67	
413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 15 Rapport sur le développement durable 2022, p. 43-45, 57-67	
413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 15 Rapport sur le développement durable 2022, p. 43-45, 57-67	
GRI 414 : ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS 2016		
3-3 Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2022, p. 60, 62	
414-1 Nouveaux fournisseurs analysés en fonction de critères sociaux	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 15	
414-2 Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable 2022, p. 60, 62, 73	
GRI 415 : POLITIQUE PUBLIQUE 2016		
3-3 Approche managériale	Réponse au CDP 2023, p. 73-75; Site Web du CN, Contributions et activités politiques	
415-1 Contributions politiques	Réponse au CDP 2023, p. 73-75; Site Web du CN, Contributions et activités politiques	

INDEX SASB

L'index Sustainability Accounting Standards Board (SASB) a été établi en conformité avec le segment du transport ferroviaire. L'index renvoie à des renseignements pertinents présentés dans le Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, ainsi que dans d'autres rapports réglementaires ou volontaires.

Divulgence SASB	Réponse / emplacement, page et URL
SUJETS DE DIVULGATION ET MESURES COMPTABLES	
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	
110a.1 Émissions brutes mondiales du domaine 1	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 5
110a.2 Discussion de la stratégie ou du plan à long et à court terme pour gérer les émissions du domaine 1, objectifs de réduction des émissions et analyse de la performance par rapport à ces objectifs	Rapport sur le développement durable 2022, p. 30–35; Circulaire de sollicitation de procurations 2023, p. 42–44
110a.3 Consommation totale de carburant, pourcentage renouvelable	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 5–6; Réponse au CDP 2023, p. 58–59
QUALITÉ DE L'AIR	
120a.1 Émissions atmosphériques de 1) NO _x (excluant le N ₂ O) et de 2) particules en suspension (PM10)	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 6
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL	
320a.1 1) Taux total d'incidents déclarables (TRIR), 2) taux de fréquence des accidents mortels et 3) taux de fréquence des quasi-accidents (NMFR)	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 8; Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24
COMPORTEMENT CONCURRENTIEL	
520a.1 Montant total des pertes financières découlant des poursuites judiciaires liées à des pratiques anticoncurrentielles	Le CN n'a pas subi de pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à des pratiques anticoncurrentielles pour les exercices 2019 à 2022.
GESTION DES ACCIDENTS ET DE LA SÉCURITÉ	
540a.1 Nombre d'accidents et d'incidents	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 8
540a.2 Nombre de 1) fuites résultant d'un accident et de 2) fuites ne résultant pas d'un accident	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 9
540a.3 Nombre d'infractions visées par des recommandations de la FRA	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 9
540a.4 Fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 9; Rapport sur le développement durable 2022, p. 25–27
000	
000.A Nombre de wagons complets transportés	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 4; Rapport annuel 2022, p. 1
000.B Nombre d'unités intermodales transportées	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 4; Rapport annuel 2022, p. 1
000.C Mille de voie	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 4; Rapport annuel 2022, p. 1
000.D Tonnes-milles commerciales (TMC)	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 4; Rapport annuel 2022, p. 1
000.E Effectif	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 4; Rapport annuel 2022, p. 1



PERSONNE-RESSOURCE

Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires et questions sur le présent rapport. Pour ce faire, veuillez communiquer avec :

François Bélanger
Premier directeur principal, Développement durable
francois.belanger@cn.ca

Téléphone : 514 773-6647

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
935, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2M9

Téléphone : 1 888 888-5909

SUR LA PHOTO

Ci-dessus : Beaumont, Québec (Photo prise par Laurence Toutant-Nadeau, membre du personnel du CN)

Couverture : Hinton, Alberta (Photo prise par Tim Stevens, membre du personnel du CN)

Dans le présent document, les mots « Compagnie », et « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada ou ses filiales, selon le contexte.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS : Certains énoncés contenus dans le présent rapport constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment des énoncés relatifs au CN, fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et accessibles au public. Ces informations prospectives comprennent également, sans s'y limiter, des déclarations relatives à nos stratégies et objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris nos objectifs climatiques et nos engagements en matière de développement durable. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres, la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits et tensions géopolitiques; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; la disponibilité et la compétitivité des coûts des carburants renouvelables et le développement de nouvelles technologies de propulsion des locomotives; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra également trouver une description des principaux facteurs de risque pour le CN dans la section Rapport de gestion des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs, de changements de situations ou de changements de convictions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.



NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'*engagement responsable* est au cœur même de la manière dont le CN bâtit un avenir durable. Cela signifie qu'il faut assurer le transport sécuritaire et efficace des marchandises de nos clients, le faire de manière responsable d'un point de vue environnemental, attirer, former et fidéliser les talents issus de groupes diversifiés, contribuer à rendre plus sûres et plus fortes les collectivités que nous servons, et respecter les normes de gouvernance les plus élevées. Notre engagement s'articule autour de cinq principes :

ENVIRONNEMENT

Exercer nos activités d'une manière cherchant à minimiser l'incidence sur l'environnement, tout en offrant des modes de transport plus propres et plus durables à nos clients.

SÉCURITÉ

Être le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord en établissant une culture axée sur la sécurité sans compromis et en mettant en œuvre des systèmes conçus pour atténuer les risques et favoriser l'amélioration continue.

PERSONNEL

Offrir un milieu de travail sécuritaire, stimulant et diversifié, où les membres de notre personnel peuvent réaliser leur plein potentiel et être reconnus pour leur contribution à notre réussite.

COLLECTIVITÉ

Bâtir des collectivités plus sûres et plus fortes en investissant dans le développement communautaire, en créant des avantages socioéconomiques positifs et en assurant un dialogue ouvert avec tous les intervenants, y compris les Peuples Autochtones.

GOVERNANCE

Améliorer sans cesse notre culture d'intégrité et d'éthique commerciale, établissant ainsi un lien de confiance avec tous nos intervenants.

Restez en contact avec le CN :



facebook.com/CNrail



instagram.com/cnrailway



twitter.com/CN_CommFR



linkedin.com/company/cn

www.cn.ca